



Aix-en-Provence, le 6 février 2013

Protocole 2013/2015 : les revendications du SNICAC

Voici les principales mesures catégorielles souhaitées par le SNICAC-FO pour le protocole 2013/2015.

1) Revendications concernant tous les personnels :

- > Mise en place d'un complément retraite temporaire (avec cotisations 50% agent et 50 % administration).
- > Dispositif de départ anticipé à la retraite entre 57 et 62 ans avec mesures d'accompagnement.
- > Lancement d'expérimentations de télétravail à domicile.
- > Semaine de 4 jours (nouvelle possibilité de cycle ARTT).
- > Pour les cadres et experts : Mise en place d'une obligation de suivre 2 semaines de formation continue par an sur : Anglais, management, droit et réglementation européenne, finances...

2) Revendications pour les IEEAC :

- Recrutement :

Remplacer 2 IEEAC partant à la retraite sur 3 sur la période 2013/2015 (soit environ 20 recrutements par an).

- Statutaire :

-> Création d'un grand corps d'encadrement regroupant tous les IEEAC et Attachés avec mise en place d'un GRAF HEA pour 10 % des agents du corps. Pourront y accéder les agents occupant un emploi fonctionnel HEA depuis au moins 4 ans.

-> Avancement :

Maintien des ratios pro/pro actuels.

-> Emplois fonctionnels :

- * Passer la durée de détachement de 4 à 5 ans renouvelable 1 fois.
- * Augmenter le nombre de HEA et 1015.
- * Possibilité d'accès au niveau HEB.



- Indemnitaires :

-> Augmenter l'indemnité spéciale de 100 euros/mois au 01/01/2013 (soit environ 2% d'augmentation du salaire) puis au 01/01/2014 et 01/01/2015.

- Carrière :

-> Ouverture des postes de directeurs DSAC-IR aux IEEAC

3) Revendications pour les attachés :

- Statutaire :

-> Création d'un grand corps d'encadrement regroupant tous les IEEAC et Attachés avec mise en place d'un GRAF HEA pour 10 % des agents du corps. Pourront y accéder les agents occupant un emploi fonctionnel HEA depuis au moins 4 ans.

-> Avancement :

Maintien des ratios pro/pro actuels.

-> Emplois fonctionnels :

* Augmenter le nombre de postes HEA et 1015.

* Possibilité d'accès au niveau HEB.

- Indemnitaires :

-> Augmenter la PFR de 100 euros/mois au 01/01/2013 puis 01/01/2014 et 01/01/2015.

- Carrière :

-> Ouverture des postes de délégué territorial et directeur des DSAC-IR aux AAAC.

